



HAL
open science

À l'ONU, le Sud veut compter

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. À l'ONU, le Sud veut compter. Population et avenir, 2003, 665, pp.3.
halshs-00904971

HAL Id: halshs-00904971

<https://shs.hal.science/halshs-00904971>

Submitted on 15 Nov 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

À l'ONU, le Sud veut compter

par
**Gérard-François
DUMONT**

L'ONU a été créée en 1945 par 51 pays, dans un monde où le continent européen exerçait un pouvoir colonial sur une majeure partie d'un Sud¹ relativement peu peuplé. Près de soixante ans plus tard, après la croissance démographique², à la transition démographique³, plusieurs grands pays du Sud demandent la reconnaissance de leur existence démocratique et de leur poids démographique dans le concert des nations.

24 octobre 1945 : la Charte de l'Organisation des Nations Unies entre en vigueur. Elle est ratifiée par 51 Etats parmi lesquels ne figurent ni les pays vaincus de la Deuxième guerre mondiale (Allemagne et Japon), ni la plupart des territoires ayant encore le statut de colonie. Cette Charte instaure un Conseil de sécurité disposant d'un pouvoir remarquable, puisque c'est le seul organe de l'ONU pouvant prendre des décisions que tous les membres sont tenus d'appliquer. Ce Conseil est constitué de cinq membres permanents et de six autres membres³, élus pour deux ans par l'Assemblée générale et non immédiatement rééligibles. Les cinq membres permanents bénéficiant d'un droit de veto sont les vainqueurs de la guerre contre l'Axe, soit, en vertu de l'article 23 de la Charte : " la République de Chine⁴, la France, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et les Etats-Unis d'Amérique "

Ce poids privilégié que s'accordent cinq Etats peut se justifier par leurs victoires militaires, mais également par les populations qu'ils sont censés représenter. Au sens étroit, les membres permanents comptent 980 millions d'habitants⁵, soit près de 40 % des populations du monde. Mais trois d'entre eux estiment représenter des populations beaucoup plus importantes. L'URSS se présente comme le mandant des populations de toutes les Républiques de l'empire soviétique. La France et le Royaume-Uni s'estiment les mandataires des populations de leurs colonies. Au sens large correspondant à la situation géopolitique de 1945, les membres permanents sont censés s'exprimer au nom de la grande majorité des populations du monde.

Après la décolonisation et l'admission à l'ONU des Etats nouvellement indépendants, la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité est mise à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU pour la première fois en 1979. Une décennie plus tard, l'implosion soviétique rétrécit à nouveau la représentativité démographique du Conseil de sécurité. Par une lettre datée du 24 décembre 1991, le président de la Fédération de Russie, Boris Eltsine, informe le secrétaire général de l'ONU que la Russie succède à l'Union soviétique au Conseil de sécurité. L'URSS parlait au nom de 281 millions d'habitants, la Russie n'en représente plus que 150 millions.

Une réforme démocratique et démographique

En 1993, la 48^e session de l'Assemblée générale de l'Onu décide de constituer un groupe de travail sur la question du Conseil de sécurité. Ce groupe de travail n'ayant pas débouché, les demandes de réforme se renouvellent. À l'automne 2003, dans la foulée de la conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Cancun, un « triangle » se met en place, un « G3 » comprenant le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud. Ces trois pays demandent officiellement le 25 septembre 2003 une réforme des Nations Unies et des institutions multilatérales, justifiant leur attitude par le fait qu'ils sont trois démocraties de trois continents et donc que leurs dirigeants s'expriment au nom des populations qu'ils représentent. Ils expriment clairement qu' « *il est impensable de maintenir le Conseil tel qu'il est, sans représentation des pays en développement* »⁶.

Effectivement, la représentativité des cinq membres permanents continue à se détériorer. Ils comptent, en 2003, 1 846 millions d'habitants, moins de 30 % des populations du monde. Le G3 pèse à lui seul 1 290 millions d'habitants, 20 % des populations du monde. Si désormais on établit une projection moyenne à 2025, **la situation laisse entrevoir la poursuite de la diminution de représentativité démographique des cinq membres permanents actuels d'origine**, de 29 % en 2003 à 26 % en 2025.

Finalement, faute de représentativité, le Conseil de sécurité risque de voir sa légitimité s'affaiblir encore davantage. Il convient dès lors de procéder à la réforme du Conseil de sécurité, qui s'inscrit dans les logiques démographiques de la géopolitique mondiale du XXI^e siècle. ●

1. Dans son sens général, ce terme concerne l'ensemble des pays n'ayant pas un indicateur de développement humain élevé, qu'ils se situent au nord ou au sud de l'équateur.

2. Dumont, Gérard-François, *Les populations du monde*, Paris, Editions Armand Colin, 2001.

3. Chiffre porté à dix par résolution du 17 décembre 1963.

4. Nous sommes quatre ans avant la prise de pouvoir par Mao Zedong qui mettra entre parenthèses la présence de la Chine continentale à l'ONU et au Conseil de sécurité pendant treize ans.

5. Selon les données disponibles de 1950, à défaut de données concernant l'année 1945.

6. Celso Amorim, ministre brésilien des relations extérieures, *Le Monde*, 27 septembre 2003.

